

» nos larmes, notre douleur, les honneurs que nous rendons  
 » à sa mémoire, voilà le plus éloquent, le plus sublime de  
 » tous les éloges. Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps  
 » pâle de Marat; il fut notre ami, il fut l'ami du peuple,  
 » c'est pour nous qu'il a vécu, c'est pour nous qu'il est  
 » mort; couvrez de fleurs la tombe de Marat..... »

Nous ajouterons, pour compléter ce qui a trait à cet homme remarquable, qu'à la levée des scellés on ne trouva dans toute sa maison qu'un assignat de vingt-cinq sous.

La mort de Marat n'ébranla en rien le civisme des montagnards; elle leur fit sentir au contraire plus vivement que par le passé la nécessité de sévir contre les ennemis de la cause publique, et de hâter leurs travaux. Ils se mirent à l'œuvre avec courage, terminèrent la fameuse constitution de 93, et s'empressèrent de la soumettre à la sanction du peuple. A cette occasion, Paris donna une fête nationale, dont le célèbre peintre David fut l'organisateur, et dans laquelle on brûla les attributs du despotisme et de l'aristocratie, un trône, un sceptre, une couronne, des blasons, des manteaux de cour, des armoiries, des bonnets d'évêque, des chasubles, et tous les oripeaux dont se drapent les prêtres et les nobles pour imposer au vulgaire. En contraste, l'acte constitutionnel de la République fut déposé dans une arche sacrée sur l'autel de la patrie, avec le recensement et les votes du peuple français, aux acclamations de cinq cent mille spectateurs, au bruit des salves d'artillerie; puis les quarante-sept commissaires des départements s'approchèrent tour à tour de l'autel, défilèrent devant le président de la Convention, et remirent entre ses mains les lances dont ils

étaient porteurs, et dont il forma un seul faisceau, comme symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Le lendemain de cette fête, la Convention se mit en devoir d'accomplir les grandes choses que réclamait le salut de la patrie. Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé, des précautions extraordinaires furent prises contre les royalistes, contre les partisans de la Gironde, et généralement contre tous les aristocrates qui fomentaient des troubles dans les départements ou qui entretenaient des relations avec les ennemis du dehors.

Ensuite on procéda au jugement de Marie-Antoinette. La reine fut convaincue, sur des pièces authentiques et revêtues de sa signature, d'avoir conspiré contre la France, d'avoir dilapidé les finances de l'état de concert avec les deux frères de Louis XVI; d'avoir fait servir les sueurs du pauvre à payer les agents de ses intrigues criminelles, ou les objets de ses honteuses amours; d'avoir secondé les manœuvres des accapareurs pour affamer Paris; d'avoir organisé des concilia-bules pour aviser, avec ses détestables favoris, aux moyens d'exterminer le peuple; d'avoir fait passer aux puissances ennemies les plans de campagne des armées françaises pour faciliter l'invasion du territoire; enfin d'avoir abusé du fatal ascendant qu'elle exerçait sur l'esprit de Louis XVI, pour lui faire adopter des mesures qui avaient pour but d'anéantir la liberté et de replacer la France sous le joug de l'absolutisme. En conséquence, elle fut condamnée à la peine capitale et exécutée sur la place de la Révolution le 25 vendémiaire an II de la République, 16 octobre 1793.

Vingt-huit jours après, les députés girondins qui avaient

été décrétés d'accusation portèrent leurs têtes coupables sur l'échafaud. Le duc d'Orléans vint à son tour répondre de ses conjurations contre la liberté, devant la justice du peuple. Acquitté à Marseille par des jurés vendus, il fut transféré à Paris, mis de nouveau en jugement, et condamné à mort. Admirable Providence ! l'exécrable Louis-Philippe reçut enfin la juste punition des forfaits de sa vie !

Malgré la vigueur que déployait la Convention, les trahisons continuèrent à se propager dans les départements, par suite des intrigues du ministre anglais Pitt et des agents du prince de Saxe-Cobourg, le chef de cette famille des Cobourg qui plus tard devait fournir tant d'étalons princiers aux monarchies de l'Europe. La ville de Lille était travaillée par des émissaires du cabinet de Saint-James ; Douai, Valenciennes, Lorient, Bayonne, étaient également envahies par des bandes de misérables qui ne songeaient rien moins qu'à les réduire en cendres ; Lyon, égarée par les suggestions des émigrés, se déclarait en révolte ouverte ; Marseille ouvrait son port aux vaisseaux anglais, et Toulon se livrait aux ennemis de la patrie. Le comité de salut public se trouva alors obligé de sévir contre les généraux Custine et Houchard, convaincus de connivence avec les étrangers, et les fit décapiter ; ensuite il travailla à épurer les rangs supérieurs de la hiérarchie militaire, et destitua bon nombre d'officiers nobles qui encombraient les états-majors.

Cette épuration terminée, la discipline militaire se rétablit dans les armées. Carnot, l'un des plus habiles tacticiens qu'ait jamais eus la France, dressa aussitôt des plans de campagne qu'il fit adopter par le comité de salut public, et organisa

en quelque sorte la victoire. Toulon fut attaquée par le général Dugommier et reprise aux Anglais. Dans ce siège mémorable, un jeune commandant d'artillerie se distingua d'une manière toute particulière et contribua puissamment au succès de nos armes ; cet intrépide guerrier se nommait Napoléon Bonaparte ! D'autre part, Lyon fut réduite, la Vendée pacifiée, les villes du Nord et du Midi purgées des agents qui cherchaient à fomenter des désordres ; les lignes de Wissembourg et de Lauterbourg furent reconquises, et les hordes des despotes chassées par les armées républicaines.

Pour rompre entièrement avec le passé, la France avait aboli jusqu'aux anciennes indications des années, des mois et des jours, avait créé un autre calendrier, en prenant pour commencement de l'ère nouvelle le 22 septembre 1793, jour où la Convention avait décrété la déchéance de la royauté et proclamé la République.

Le peuple triomphait, les rois étaient vaincus et humiliés, la cause sacrée de la liberté resplendissait à l'horizon ; hélas ! son règne ne devait pas être de longue durée. L'infâme Pitt soudoya des traîtres, versa des millions entre les mains d'hommes abominables, et parvint à jeter la France dans un désordre effroyable. Plusieurs partis se formèrent au sein même de la Montagne et s'entre-déchirèrent. Les hébertistes, qui avaient à leur tête le rédacteur du journal le Père Duchesne, fameux par son cynisme, voulurent s'emparer du pouvoir, essayèrent de soulever la Commune contre le comité de salut public, et firent mettre le club des Cordeliers en insurrection contre la Convention. Cette audacieuse tentative leur valut d'être décrétés d'arrestation, traduits devant le tribunal

révolutionnaire, jugés comme conspirateurs et condamnés à mort. Les dantonistes cherchèrent à leur tour à dominer la faction des républicains purs pour accaparer à leur profit les places et les honneurs; mais leurs machinations ne tardèrent pas à être découvertes. A la suite d'un rapport remarquable de Saint-Just, membre du comité de salut public, ils furent arrêtés et envoyés devant le tribunal inflexible de la nation. Après avoir abattu la faction des dantonistes, le comité de salut public put hardiment diriger le mouvement révolutionnaire dans un sens national; il proscrivit le hideux matérialisme, fit célébrer des fêtes en l'honneur de l'Être suprême, et essaya d'arrêter l'effusion du sang.

Robespierre, l'un des membres les plus influents du comité, osa même se prononcer contre les exécutions qui avaient lieu sur divers points de la France, et dans un discours aux Jacobins, s'écria: « Il est temps de laisser en repos la hache de » la justice publique; tout bon patriote doit prémunir ses » concitoyens contre les pièges qui leur sont tendus, et cher- » cher à éteindre la nouvelle torche de discorde qu'on vou- » draît allumer dans la Convention. Ce qu'on voit tous les » jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'une faction » d'hommes corrompus veut avilir, veut anéantir la Conven- » tion par un système de terreur; c'est à cette tourbe d'in- » trigants qu'il faut déclarer la guerre..... »

Ces paroles retentirent comme un tocsin d'alarme dans l'âme des hommes qui occupaient les plus importantes fonctions du gouvernement, et qui s'étaient fait du pouvoir le piédestal de fortunes scandaleuses. Devant le danger commun tous se réunirent et se préparèrent à lutter contre l'au-

stère républicain. La faction ennemie se recruta dans les clubs, dans les comités et jusque dans la Convention; bientôt elle se trouva assez forte pour organiser une majorité dans l'Assemblée nationale et faire décréter d'arrestation Robespierre et ses amis.

Le 9 thermidor, 27 juillet 1794, avait été fixé par les conjurés pour exécuter ce coup d'état. Saint-Just, l'un des membres du comité de salut public et entièrement dévoué à Robespierre, se présenta à la tribune pour faire un rapport sur la situation des partis qui déchiraient le sein de la République. Son discours fut vivement attaqué par Billaud-Varennes. Robespierre voulut répondre aux attaques dont il était l'objet, et s'élança à la tribune. Des cris « A bas le tyran! » à bas le dictateur! » couvrirent sa voix. Aussitôt Fréron, Billaud-Varennes et Tallien se levèrent, l'accusèrent d'aspirer au despotisme, de vouloir mutiler la Convention, et demandèrent son arrestation. Il essaya encore de se faire entendre au milieu du tumulte; Collot-d'Herbois, qui présidait l'assemblée, refusa obstinément de lui accorder la parole, et ne cessa d'agiter la sonnette. Alors, par un effort désespéré, il lui cria: « ..... Pour la dernière fois, prési- » dent d'assassins, je te demande la parole..... » Le bruit continuant, il fut contraint de s'arrêter. Tallien, pour accroître l'exaspération, tira un poignard, et désignant du doigt Robespierre: « Voilà, s'écria-t-il, le poignard de Bru- » tus, dont je suis armé pour frapper le dictateur! » Des applaudissements frénétiques, partis des bancs des conjurés, couvrirent cette apostrophe; les cris « A bas le tyran! point » de dictateur! » retentirent avec une nouvelle violence.

Enfin, à huit heures du soir, Vadier fit porter le décret d'accusation et d'arrestation, qui fut rendu commun à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Lebas et à Couthon. On fit venir secrètement plusieurs voitures de place; on y enferma les prisonniers, et on les conduisit dans différentes maisons de détention.

A peine étaient-ils incarcérés, que des commissaires du conseil général vinrent les mettre en liberté. Robespierre se défendit longtemps pour les accompagner, déclarant qu'il voulait, à l'exemple de Marat, comparaître devant le tribunal révolutionnaire; enfin il céda et se rendit à la Commune, où il trouva son frère et les autres députés proscrits avec lui. Le conseil général s'occupa à l'instant même de prendre des arrêtés énergiques contre la Convention. Robespierre hésita devant une collision à main armée; il discuta sur l'illégalité d'une lutte entre les autorités de la Ville et l'Assemblée nationale. Son opposition à toute mesure violente entraîna des lenteurs dans l'exécution des arrêtés de la Commune, et sa cause fut perdue. La Convention agit au contraire avec une activité et une audace remarquable; elle lança un décret de proscription sur tous les fonctionnaires municipaux, et nomma une commission pour diriger la force armée et faire respecter ses volontés.

Le hasard servit à souhait les contre-révolutionnaires; il se trouva que Henriot, commandant de la garde nationale, était ivre ce jour-là et hors d'état de donner des ordres à ses officiers; de sorte que la milice bourgeoise n'ayant point d'instructions, se rangea du côté de ceux qui l'appelèrent les premiers, et marcha contre la Commune au lieu d'in-

vestir la Convention. Arrivés sur la place de Grève, les commissaires conventionnels publièrent le décret de mise hors la loi contre Robespierre et ses partisans. La foule qui garnissait la place, intimidée par ce déploiement de forces, s'écoula immédiatement. Alors l'un des commissaires, Léonard Bourdon, monta à l'hôtel de ville escorté d'un piquet de soldats, et pénétra dans la salle du conseil où siégeaient les membres du tribunal révolutionnaire. Un gendarme, nommé Merda, fonça sur Robespierre aîné et le renversa d'un coup de pistolet tiré à bout portant dans la mâchoire. Robespierre jeune voyant son frère gisant, assassiné, sauta par la fenêtre et se brisa les membres sur le pavé; Lebas se tira un coup de pistolet dans le cœur; Couthon et Saint-Just demeurèrent impassibles dans leurs fauteuils.

Là ne devaient pas s'arrêter les infamies des conjurés; leur ennemi respirait encore, et ils voulaient rendre son agonie effroyable. Robespierre fut garrotté sur une planche, emporté aux Tuileries et déposé dans l'antichambre du comité de salut public; depuis une heure et demie du matin jusqu'à cinq, c'est-à-dire pendant trois heures et demie, on le laissa sans secours; on se contenta d'appuyer sa tête mutilée sur une boîte de sapin, et d'étancher le sang qui sortait de sa plaie béante avec des lambeaux de papier. Plusieurs conventionnels, honte à jamais sur eux! osèrent l'insulter, lui crachèrent au visage, le frappèrent, et excitèrent des commis de bureau à le piquer avec leurs canifs. A cinq heures seulement un chirurgien fut appelé pour le panser.

Dans la journée il fut transporté devant le tribunal révolutionnaire, dont les membres étaient sous une impression de

terreur indicible; il fut condamné à mort ainsi que ses amis, sur le réquisitoire de l'accusateur public Fouquier-Tinville.

Parmi les ennemis de Robespierre qui suivaient la charrette, et qui l'accablaient d'injures et d'imprécations, se fit remarquer Carrier, l'infâme ordonnateur des noyades de Nantes. Mais lui et ceux qui partageaient sa destinée montrèrent une impassibilité parfaite. Lorsqu'il eut monté les degrés de l'échafaud, le bourreau lui arracha violemment l'appareil qui couvrait ses blessures, et le livra quelque temps pâle, défiguré, aux regards du peuple, qui contempla pour la dernière fois celui qui avait mérité le nom d'incorruptible. Vingt et un de ses partisans furent décapités avec lui.

Après leur victoire sur Robespierre, les Fréron, les Tallien, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes, les Carrier et tous ceux qui formaient le parti thermidorien, s'emparèrent du pouvoir et songèrent à tirer parti de leur position au détriment de la chose publique. Ils abolirent la loi du maximum, qui fixait le prix que ne devaient point dépasser les denrées de première nécessité, et qui était une garantie contre la disette; ils renouvelèrent les scandales des derniers règnes au sujet des accaparements de blé, et se firent entrepreneurs de famine.

Paris se trouva réduit à une telle détresse, que le pain et la viande furent vendus nominativement chez les boulangers et les bouchers, chaque citoyen n'ayant droit d'acheter que trois onces de pain et deux onces de viande par jour.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps sans exciter des rumeurs: les républicains adressèrent des pétitions à la Convention pour réclamer contre les accapareurs; les

thermidoriens décrétèrent les patriotes d'arrestation et les plongèrent dans les prisons. Des femmes de différentes sections se présentèrent à la barre de l'Assemblée et demandèrent du pain; on leur répondit en les menaçant de les faire expulser par la force armée. Les ouvriers des faubourgs se montrèrent à leur tour et vinrent entourer le Palais-National au nombre de plus de vingt mille. Cette fois les thermidoriens eurent peur, ils admirèrent les députations, écoutèrent leurs griefs, feignirent d'y compatir, et, par de perfides promesses, obtinrent que le rassemblement se disperserait. Mais, dès que le danger eut disparu, ils reprirent de l'audace, mirent en accusation les députés républicains qui soutenaient les réclamations des classes pauvres, décrétèrent Paris en état de siège, et placèrent la force armée sous le commandement de Pichegru, de Barras, l'auteur de la proposition, et de Merlin de Thionville.

Ces mesures extrêmes étaient gratuitement odieuses, car le peuple ne s'était nullement mis en insurrection; il était seulement venu exposer ses plaintes. Les choses demeurèrent dans la même position un mois entier; enfin les Parisiens comprirent qu'il valait mieux périr en combattant que mourir d'inanition, et ils se révoltèrent. En cela, ils obéirent à ce principe immuable qui est placé au fond de tous les cœurs, « que pour un peuple opprimé, l'insurrection est le plus sacré » des droits et le plus saint des devoirs. » La disette était arrivée à un tel degré, que le girondin Mercier, dans ses Annales patriotiques du 30 floréal, disait: « Il serait difficile de trouver sur le globe un peuple aussi malheureux » que celui de Paris. Nous avons reçu hier deux onces de